

CURRICULUM VITAE

Florent BASSET Né le 08/11/1975, co-gérant de la SOCREA. Architecte D.P.L.G. - Inscrit à l'Ordre des Architectes n° 074914. Expert judiciaire près la cour d'appel d'Amiens C-01.17 Monuments historiques.

FORMATION

2016 Formation CNEAF à l'expertise judiciaire

2014 Formation AFAPI « BIM, concepts et méthodologie »

2009 Stage CILAC « Patrimoine Industriel et territoire ».

2004 Architecte D.P.L.G. Ecole D'architecture de Paris la Villette UP 6.

1998 BT Technicien en arts Appliqués au Gué à Tresmes (77).

1995 CAP - BEP Peinture – Vitrierie – Revêtements au LEP Castelnaudary (11).

PARCOURS

Depuis 2017 Expert judiciaire près la cour d'appel d'Amiens C-01.17 Monuments historiques.

Depuis 2008 Co-gérant de la SOCREA, responsable de l'agence de Compiègne.

De 2002 à 2008 Salarié de la SOCREA. Collaborateur de Serge CARNUS, puis Architecte chargé de projet. Suivi et pilotage du Chantier de Restauration- Réhabilitation du Château de Villemomble ISMH. DCE Restauration – Réhabilitation du Château d'Hénonville Cl. MH. Restauration – Réhabilitation de la Bibliothèque de Maignelay Montigny (Projet de Diplôme réalisé avec la SOCREA).

De 1998 à 2002 Stagiaire de la SOCREA. Participation à l'étude préalable pour la Restauration - Réhabilitation du Château de Villemomble ISMH.

EXPERIENCE

2014/2017 RESTAURATION DES COUVERTURES DE LA NEF, DES BAS-COTES ET DES PLAFONDS LAMBRISSES DE L'EGLISE ST ANDRE de COIZARD JOCHES (MARNE) – Cl. MH / 375 000 € HT.

2011/2017 REIMS (51) / CREATION DU CAMPUS EURO-AMERICAIN SCIENCES PO DANS L'ANCIEN COLLEGE DES JÉSUITES Cl. MH / 34 M€ HT.

2007/2015 TRAVAUX DIVERS DOMAINE PRIVE EN SEINE ET MARNE (77) / Réhabilitation d'un Chalet en MOB et aménagement des abords. Construction d'une piscine et d'un bassin naturel, d'un Tennis + Club House, d'un Hangar Maintenance / 4 M€ HT.

2006/2015 RESTAURATION GENERALE DE L'ÉGLISE ST-ELOI de LEGLANTIERS (60) – ISMH 512 000 € HT

2003/2015 RESTAURATION DU CHÂTEAU DE TARTIGNY (60) – ISMH Restauration du Pigeonnier, de la serre et du potager circulaire. Restauration des charpentes et des couvertures du Château. Mise en sécurité des façades du Château & traitement méréule des salons/ 1,5 M€ HT. Grand Prix VMF 2014.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION



DIPLOME D'ARCHITECTE D.P.L.G.

LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Vu la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture, notamment ses articles 10 et 43 ;
Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 97-1096 du 27 novembre 1977 relatif aux études d'architecture ;
Vu le décret n° 98-2 du 2 janvier 1998 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux études d'architecture ;
Vu l'arrêté du 6 janvier 1998 relatif au troisième cycle conduisant au diplôme d'architecte diplômé par le Gouvernement ;
Vu l'arrêté du 29 juillet 1998 habilitant l'école d'architecture de Paris-la Villette à organiser le troisième cycle d'études conduisant au diplôme d'architecte diplômé par le Gouvernement ;

CERTIFIE QUE Mr BASSET Florent

né le 08 novembre 1975 à MILLAU (12)

a terminé avec succès ses études d'architecture et obtenu le DIPLOME D'ARCHITECTE D.P.L.G. à la date du 9 janvier 2004

(Journal officiel de la République française du 03/08/2000)

VISA DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE PARIS LA VILLETTE

J.P. Le Dantec
Le Directeur

J.-P. LE DANTEC

ARC VILT 0513907

Fait à Paris le 23/09/2004

LE PREFET
Par délégation
Le Préfet, Secrétaire général
de la Préfecture de Paris.

Rémi Caron
Rémi CARON

En aucun cas il ne peut être délivré de duplicata du présent diplôme.
Il appartient à l'intéressé d'en établir une ou plusieurs copies qu'il fait certifier conformes à l'original.

ÉCOLE
NATIONALE
SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
DE
PARIS LA VILLETTE

RECU le
28 MAI 2009

Attestation au titre de la Formation Continue

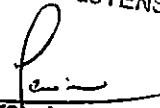
Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette,
Monsieur Bertrand Lemoine et après avis du CILAC atteste que :

Monsieur BASSET Florent,

a bien suivi le stage de formation continue de 3 jours du 18-19-20 mai 2009,
organisé par l'ENSA de Paris la Villette et le CILAC sur le thème de :

« le Patrimoine industriel dans son territoire »

Le Directeur de l'ENSAPLV



Bertrand LEMOINE
Fait à Paris, le 20 mai 2009



ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE
PARIS LA VILLETTE

Établissement public à caractère administratif du Ministère de la Culture et de la Communication
144, avenue de Flandre, 75019 Paris, France

Tél. : + 33 (0)1 44 65 23 00 - Fax : + 33 (0)1 44 65 23 01

www.paris-lavillette.archi.fr



Le COLLEGE NATIONAL DES EXPERTS ARCHITECTES FRANCAIS

Déclaré activité de formation sous le numéro 11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France

Ancien Couvent des Récollets – 148 Rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

SIRET : 309 420 792 00 066 APE 9499 Z

CERTIFICAT DE FORMATION INITIALE À L'EXPERTISE

Attribué à

Florent BASSET

Formation suivie :

CONNAISSANCE DES INSTITUTIONS JUDICIAIRES ET DES PRINCIPES DIRECTEURS DU PROCÈS ÉQUITABLE
THÉORIE ET PRATIQUE DE L'EXPERTISE JUDICIAIRE DANS LE DOMAINE DU BÂTIMENT

à Paris les 16 et 17 février 2016.

Durée : 16 h.

Fait à Paris, le 17 février 2016

Jacques ARGAUD

Formateur, Architecte-Expert

Michel JEMMING

Président du CNEAF